



LICENCE PROFESSIONNELLE

Acoustique et Vibrations (LP AV)

PRESENTATION

Lieu de formation : Le Mans

Niveau de formation : BAC+3

Durée de la formation : 1 an

Crédits ECTS : 60

Nature : Diplôme national

Type de formation : Formation initiale - Formation continue - Formation en alternance

DESCRIPTION

La Licence Professionnelle Acoustique et Vibrations forme des techniciens supérieurs dans le domaine de l'acoustique et des vibrations, capables d'intervenir dans de nombreux domaines (environnement, industrie, bâtiment ...).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La licence a plusieurs objectifs :

- offrir des compétences professionnelles en mesures et modélisations acoustiques et vibratoires, grâce à un environnement universitaire reconnu au niveau national et international pour ses enseignements dans le domaine de l'acoustique et des vibrations,
- mettre l'étudiant en relation directe avec la réalité du milieu professionnel par une implication forte d'intervenants issus de l'industrie et des bureaux d'études.
- favoriser l'insertion en entreprise grâce à :
 - des enseignements pratiques dispensés par des spécialistes de l'acoustique et des vibrations (enseignants-chercheurs et industriels),
 - une formation en alternance avec une entreprise, ou un stage de 3 mois en entreprise en formation initiale.

COMPÉTENCES ET APTITUDES DÉVELOPPÉES

Technicien supérieur spécialisé en mesures Acoustiques et Vibratoires.

Compétences ou capacités attestées :

- réalisation de mesures acoustiques et vibratoires et traitement des données
- réalisation de simulations à l'aide de codes numériques d'acoustique et de vibration,
- analyse du résultat des mesures ou des simulations avec un esprit critique,
- présentation de manière synthétique des résultats à l'écrit et l'oral.



ADMISSION

Connectez-vous sur le site de [ecandidats](https://ecandidats.univ-lemans.fr) de Le Mans Université <https://ecandidats.univ-lemans.fr>.

Votre dossier sera examiné par le jury de la LP AV. Vous recevrez l'avis définitif du jury – Admis, Refusé, Admission sur liste complémentaire.

La LP AV concerne principalement les étudiants issus de :

- DUT 2^{ème} année ou BUT Mesures Physiques
- Licence Acoustique ou de Physique
- BTS Audiovisuel option métiers du son

Cas particuliers :

- Si vous êtes en reprise d'études, nous vous invitons à consulter au préalable le site de la formation continue (<http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/formation-continue/reprise-d-etudes-et-validation-des-acquis.html>)
- Si vous êtes étudiant étranger, nous vous invitons à consulter au préalable la page internationale (<https://www.univ-lemans.fr/fr/international/venir-a-l-universite.html>)

POURSUITES D'ÉTUDES

La licence professionnelle permet d'obtenir rapidement une qualification professionnelle pour une insertion directe dans la vie active. Elle ne prépare pas à une poursuite d'études en Master. Dans ce cas, une reprise en L3 générale devra être envisagée.

PERSPECTIVES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Tous les secteurs d'activités qui ont à se préoccuper du son et des problèmes liés aux bruits et vibrations :

- Bureaux d'études ou bureaux de contrôle
- Entreprises liées à l'environnement (éolien, transport ...)
- Grands groupes dont la spécialité est l'acoustique et les vibrations industrielles

CONTACTS

Secrétariat : 02 43 83 36 23 - elisabeth.dubois@univ-lemans.fr

Responsable pédagogique : 06 52 147 149 - christophe.ayrault@univ-lemans.fr

Pour en savoir plus : <https://iags.univ-lemans.fr/fr/nos-formations/bac-1-a-bac-8-en-acoustique.html>